

Nombre de membres : 34  
En exercice : 34  
Présents : 33  
Pouvoirs : 0  
Votants : 33

Abstentions : 0  
Exprimés : 33  
Pour : 33  
Contre : 0

N°2026-21

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

**L'An deux mille vingt-six, le lundi 04 mai à 20h00.**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle de réunion communautaire au siège de la Communauté de Communes à CUSSAC sous la présidence de Christian VIGNERIE, Président.

Date de la convocation : le 28 avril deux mille vingt-six.

**Présents** : Christian Vignerie, Bertrand Jayat, Aurélie Cardoso, Bruno Grancoing, Séverine Dureisseix, Patrice Chauvel, Emeline Giambelluco, Jacques Lacroix, Chantal Chabot, Louis Brunet, Régis De Solms, Yves Pichaud, Pierre-Yves Duwoye, André Soury, Maryse Thomas, Patrick Chambord, Jacques Fauriot, Christine Lemoine, Pascal Dugué, Jean-Claude Lathière, Richard Simonneau, Alain Duris, Charles Wachenheim, Guy Barussaud, Anne-Marie De Montcalm, Philippe Latouille, Philippe Lalay, Patricia Mousnier, Sandrine Coulon, Patrice Tricard, Charles-Antoine Darfeuilles, Régis Weiss, Audrey Ilaha-Itema.

**Pouvoirs** :

**Suppléants présents** :

**Secrétaire de séance** : Louis Brunet

**Objet : Election des représentants de la Communauté de Communes Ouest Limousin  
dans les organismes extérieurs.**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Ouest Limousin est représentée dans un certain nombre d'organismes institutionnels extérieurs, à savoir le SYDED, le SEHV, le SABV (EPAGE), le SCoT « Charente e Limousin », le SYMBA, DORSAL, le Parc Naturel Régional Périgord Limousin, le Comité de suivi du réseau des Landes Atlantiques du PNR Périgord Limousin, la SPL « Terres de Limousin », Le Conseil d'Administration du Collège de Saint-Mathieu, l'Agence Technique Départementale (ATEC), la Mission Locale Rurale.

En fonction de chacun de ces organismes, le nombre de représentants est différent.

- SCoT « Charente e Limousin » : 5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants fléchés (chaque suppléant ne peut représenter que le titulaire auquel il est apparenté)
- SYDED : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants
- Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) : 2 représentants titulaires pour le secteur territorial Ouest, et 1 personne pour la Commission Consultative mixte Paritaire Energie (CCPE)
- Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV EPAGE) : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants
- Le Syndicat Mixte Bandiat Tardoire (SYMBA) : 10 représentants titulaires et 10 représentants suppléants
- DORSAL : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant
- Le Parc Naturel Régional Périgord Limousin (PNRPL) : 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants
- Réseau des Landes Atlantiques du PNRPL : 1 représentant
- SPL « Terres de Limousin » : 1 délégué à l'assemblée générale des actionnaires, 1 représentant permanent au conseil d'administration et 1 représentant à la commission du contrôle analogue
- Le Conseil d'Administration du Collège de Saint-Mathieu : 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant
- Agence Technique Départementale (ATEC) : 1 représentant titulaire qui est obligatoirement le Président de la Collectivité, et un représentant suppléant dont le rôle n'est que consultatif
- Mission Locale Rurale (MLR) : 2 titulaires et 2 suppléants issus du Conseil Communautaire et issus des communes cotisant à la MLR

Conformément aux dispositions de la Loi « 3 DS » codifiée à l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élections des représentants dans les syndicats mixtes fermés peuvent ne pas avoir lieu au scrutin secret dès lors que le Conseil Communautaire, à **l'unanimité de ses membres**, décide de déroger à cette règle. C'est ainsi le cas pour les représentants de la CC Ouest Limousin auprès du SYMBA, du SCoT Charente e Limousin.

Pour les représentants de la CC Ouest Limousin auprès du SYDED, du SEHV, de DORSAL, du PNRPL (y compris réseau des landes atlantiques) qui sont des syndicats mixtes ouverts, aucune disposition quant à l'élection des représentants n'étant prévue par les lois, il convient de s'en remettre aux statuts de ses syndicats pour savoir comment doivent être désignés les représentants. A défaut de disposition particulière dans les statuts de ces syndicats, il

appartient au Conseil Communautaire de se positionner quant à la manière dont il entend désigner ses représentants (scrutin secret uninominal à la majorité absolue, scrutin public à main levée) (Conseil d'Etat 02 août 2024, n°492461).

Le SABV étant un établissement public (EPAGE) il convient de se reporter au mode de désignation des délégués dans les EPCI, à savoir le scrutin secret uninominal à la majorité absolue.

Enfin s'agissant de l'ATEC, de la SPL « Terres de Limousin », du Conseil d'Administration du collège de Saint-Mathieu, de la Mission Locale Rurale, les désignations des représentants ne ressortant d'aucune disposition législative, celles-ci peuvent avoir lieu au scrutin public à main levée.

Pour mémoire, il est rappelé qu'il n'est plus possible de désigner des citoyens non élus dans les comités syndicaux des syndicats mixtes ouverts ou fermés (article 31 de la Loi « Engagement et Proximité »).

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE DE DEROGER** au principe de l'élection de ces représentants au scrutin secret, dès lors que cela est légalement possible,

- **PROCEDE** à l'élection de ses représentants dans les divers organismes extérieurs comme suit :

- **SCoT « Charente e Limousin »** :

Titulaires	Suppléants fléchés
VIGNERIE Christian	JAYAT Bertrand
DE MONTCALM Anne-Marie	LACROIX Jacques
WACHENHEIM Charles	PICHAUD Yves
BRUNET Louis	MOUSNIER Patricia
GRANCOING Bruno	DURIS Alain

- **SYDED** :

Titulaires	Suppléants
LACROIX Jacques	DARFEUILLES Charles-Antoine
DE MONTCALM Anne-Marie	LATHIERE Jean-Claude

- **SEHV** :

Titulaires
VIGNERIE Christian
MOUSNIER Patricia

CCPE
JAYAT Bertrand

- **Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV) :**

Titulaires	Suppléants
DURIS Alain	CHAUVÉL Patrice
SIMONNEAU Richard	LATHIERE Jean-Claude

- **Syndicat Mixte Bandiat-Tardoire (SYMBA) :**

Titulaires	Suppléants
BONILLA DE LA PLATA Jean-François	LEVEQUE Laëticia
DUMAS-SIMARD Audrey	PAUGAM Coralise
DE MONTCALM Anne-Marie	MERLE Marie
MAGNONNEAU Pierre	WEISS Régis
LEVEQUE Jean-Jacques	MOUSNIER Patricia
MARCELLY Bruno	BRANDY Nicolas
FURET Anne-Marie	LATHIERE Christelle
FAURIOT Jacques	ILAHA-ITEMA Audrey
JAYAT Bertrand	PRECIGOUT Vicky
MARIS Esther	ROBERT Philippe

- **DORSAL :**

Titulaires	Suppléants
LACROIX Jacques	CHAUVÉL Patrice

- **Parc Naturel Régional Périgord Limousin :**

Titulaires	Suppléants
DE MONTCALM Anne-Marie (Bureau Syndical)	DURIS Alain
BRUNET Louis	GIAMBELLUCO Emeline
LATOUILLE Philippe	LATHIERE Jean-Claude

- **Réseau des Landes Atlantiques du Parc Naturel Régional Périgord Limousin :**

Titulaires
DUREISSEIX Séverine

- **Conseil d'Administration du Collège de Saint-Mathieu :**

Titulaires	Suppléants
DUGUE Pascal	CHABOT Chantal

- **Agence Technique Départementale (ATEC) :**

Titulaires	Suppléants
VIGNERIE Christian	FAURIOT Jacques

**- SPL « Terres de Limousin »:**

Titulaires	Instances
CHAUVEL Patrice	Assemblée Générale et Conseil d'Administration
PICHAUD Yves	Commission du contrôle analogue

**- Mission Locale Rurale :**

Titulaires	Suppléants
BARUSSAUD Guy	DUREISSEIX Séverine
BRUNET Louis	SIMONNEAU Richard

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le  
Le Président,

Le Président,

  
Christian VIGNERIE

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE  
DE ROCHECHOUART

LE 19 MAI 2026

